Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-212203160-20251217-2512DM6-DE

Délibération n° / 2025

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi dix-sept décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : LE DANTEC Xavier, TACHON Jean-Christophe, BRIERE Claude, BELLOEIL Clémence, QUERE Guy, MENGUY Elodie, LE LAY Jean-Luc LE PALUD Julien, LE BRIS Bertrand.*

***ABSENTE EXCUSEE** : LE FLOHIC Virginie,*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : BELLOEIL Clémence.*

****

OBJET : Décision Modificative 6 COMMUNE 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 204 article 20415331 opération non individualisée pour un montant de 830 €.

Cette augmentation de dépenses sera financée par une réduction de crédits au chapitre 21 article 2158 de cette même opération non individualisée.
Soit :

- *+ 830.00 € au compte 20415331 - opération non individualisée en dépenses d'investissement*
- *- 830.00 € au compte 2158 - opération non individualisée en dépenses d'investissement*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

***DECIDE** de procéder comme proposé ci-dessus, à savoir :*

- *+ 830.00 € au compte 20415331 - opération non individualisée en dépenses d'investissement*
- *- 830.00 € au compte 2158 - opération non individualisée en dépenses d'investissement*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT MAYEUX 22320